



## CTM du 17 septembre 2015

### Déclaration préalable

Monsieur le président ,  
Mesdames et Messieurs,

Dans le calendrier initial de la mise en place de la réforme territoriale, les propositions de scénario adressées au Premier ministre par les préfets préfigureurs le 30 juin dernier devaient faire l'objet d'une validation dans le courant du mois de juillet.

Or, à ce jour, les macro-organigrammes n'ont toujours pas été validés par le Premier ministre et les préfets n'ont encore reçu aucune lettre de mission ? Pourtant, certains directeurs préfigureurs des DREALs avancent à marche forcée :

Ainsi, en Bourgogne/Franche-Comté, le rythme s'accélère. Le lancement du pré-positionnement est annoncé pour début novembre.

Les agents auront seulement 3 semaines pour dire s'ils acceptent ou non la proposition qui leur sera faite par l'administration.

Que dire de la future DREAL Normandie où les agents doivent être pré-positionnés mi-septembre !!

Par contre, en Rhône-Alpes Auvergne, le calendrier est le suivant : positionnement des cadres en décembre au plus tard et des autres agents au plus tard le 1er avril 2016.

Cette région a d'ailleurs été citée en exemple en Conseil des ministres.

Le desserrement du calendrier que vous nous avez annoncé n'est donc pas une réalité partout. Il est inacceptable d'offrir un laps de temps aussi court aux agents pour prendre des décisions qui impacteront lourdement leur vie familiale et professionnelle.

Monsieur le président, l'UNSA vous demande une intervention afin de donner aux agents un délai raisonnable pour effectuer leur choix ; si on peut encore parler de choix !

Sujet récurrent s'il en est : la durée du temps de travail des fonctionnaires et agents publics. L'ensemble de la classe politique sous entend de manière plus ou moins élégante que dans l'administration « ça ne bosse pas beaucoup » et qu'il faudrait donc revenir sur l'application des accords sur le temps de travail (ARTT) .

Ces discours démagogiques sont révoltants !! Certes il doit bien y avoir quelques niches de sérénité dans les services de l'Etat mais cela reste une exception.

Aussi , l'UNSA vous demande réunir rapidement le Comité de suivi de l' ARTT afin d'établir un constat partagé sur la situation dans nos ministères et notamment de mettre en exergue les très nombreux écrêtements pratiqués.

Ces heures écrêtées sont une forme de travail dissimulé et il convient d'y mettre fin .

Sans avoir connaissance de cette partie cachée du temps de travail, comment raisonnablement imaginer établir une charte des temps !

Je vous remercie de votre attention.